

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL



TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE PARTIELLE OU TOTALE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET UNE GARANTIE DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE, ALTERNATIF À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE « TAUX ».

ÉMETTEUR : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

GARANT DE LA FORMULE : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT : 12 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

ÉLIGIBILITÉ : compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

COTATION : marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : du 25 octobre 2024 au 3 mars 2025 (inclus) – Pouvant être clôturée à tout moment sans préavis.

CODE ISIN : FR001400TGF5

⁽¹⁾ Notations de crédit au 15 octobre 2024 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+.

BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

**PHOENIX CMS
MARS 2025**

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Phoenix CMS Mars 2025 est un produit de placement présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance. **Ce produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Les Taux de Rendement Annuels (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 3 mars 2025 et la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ concernée ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les cas. Les Taux de Rendement Annuels sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans ce document à caractère promotionnel désignent la valeur nominale du produit Phoenix CMS Mars 2025, soit 1 000 €. En cas d'achat après le 3 mars 2025 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuels peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels indiqués dans le présent document à caractère promotionnel. De plus, l'investisseur peut subir une **perte partielle ou totale en capital**. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.

Les titres de créance Phoenix CMS Mars 2025 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Le présent document à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de Phoenix CMS Mars 2025 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule à l'échéance, le 3 mars 2037, aux Dates de Paiement des Coupons Fixes⁽¹⁾, aux Dates de Paiement des Coupons Conditionnels⁽¹⁾ ou à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur. Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

Les rendements présentés ne tiennent pas compte de l'inflation. Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement réel pour l'investisseur. Son impact sur le rendement est donc plus important lorsque celle-ci est élevée. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

CARACTÉRISTIQUES

- **Phoenix CMS Mars 2025, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance**, présente les caractéristiques suivantes :
 - Une exposition liée **au marché des taux d'intérêts euro à travers l'évolution du taux EUR CMS 10 ans, (ci-après « taux d'intérêt 10 ans »⁽²⁾)**. En investissant dans ce produit, l'investisseur anticipe un niveau du taux d'intérêt 10 ans inférieur ou égal au seuil prédéfini de 2,70 % d'ici le 27 février 2037 ;
 - Un investissement d'une durée de 12 ans maximum (en l'absence de remboursement anticipé automatique) ;
 - Chaque trimestre, du trimestre 1 à 4, **le versement d'un coupon fixe de 1,625 %⁽³⁾** aux Dates de Paiement des Coupons Fixes⁽¹⁾, quel que soit le niveau du taux d'intérêt 10 ans ;
 - Chaque trimestre, à partir du trimestre 5, **le versement d'un coupon conditionnel de 1,625 %⁽³⁾** si le taux d'intérêt 10 ans est inférieur ou égal à 2,70 % à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾ ;
- Chaque trimestre, à partir du trimestre 4, **un remboursement anticipé automatique possible du capital⁽³⁾** si le taux d'intérêt 10 ans est inférieur ou égal à 2,00 % à une Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,59 %⁽⁴⁾).
- À l'échéance des 12 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique) :
 - **Un coupon conditionnel de 1,625 %⁽³⁾** est versé au titre du dernier trimestre, dès lors que le taux d'intérêt 10 ans est inférieur ou égal à 2,70 % à la dernière Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾ ;
 - **Un remboursement du capital⁽³⁾**, quel que soit le niveau du taux d'intérêt 10 ans à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,59 %⁽⁴⁾).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(2) Veuillez vous référer à la page 4 pour la description du taux d'intérêt 10 ans.

(3) Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(4) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 3 mars 2025 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

AVANTAGES

- **Versement d'un coupon fixe de 1,625 %⁽¹⁾ chaque trimestre, du trimestre 1 à 4,** aux Dates de Paiement des Coupons Fixes⁽¹⁾, quel que soit le niveau du taux d'intérêt 10 ans ;
- **Objectif de versement d'un coupon conditionnel de 1,625 %⁽¹⁾ chaque trimestre, à partir du trimestre 5,** dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, le taux d'intérêt 10 ans est inférieur ou égal à 2,70 % ;
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre, à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, le taux d'intérêt 10 ans est inférieur ou égal à 2,00 % ;
- **Remboursement du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾** : quel que soit le niveau du taux d'intérêt 10 ans à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies - dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- La performance du produit peut être inférieure à celle d'un investissement dans un placement sans risque de même durée ;
- Compte tenu de la durée de la période de commercialisation, les conditions de marché à la Date d'Émission⁽²⁾ de Phoenix CMS Mars 2025 peuvent s'avérer sensiblement différentes des conditions prévalant au moment où un investisseur a choisi de souscrire à l'offre ;
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 4 trimestres à 48 trimestres ;
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.

(1) Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

ZOOM SUR LE TAUX D'INTÉRÊT 10 ANS

Le taux d'intérêt 10 ans utilisé est le « Euribor ICE Swap Rate 10Y ». Il correspond à une date donnée au taux de référence⁽¹⁾ pour les opérations d'échanges sur taux d'intérêt en zone euro, pour une maturité de 10 ans.

À titre d'information, le 15 octobre 2024, le **taux d'intérêt 10 ans était de 2,4270 %**. Les niveaux passés ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.

Source : Bloomberg, le 15 octobre 2024.

Pour plus de détails sur le taux d'intérêt maturité 10 ans :

<https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUAMDB10/>.

ÉVOLUTION DU TAUX D'INTÉRÊT 10 ANS DU 15 OCTOBRE 2012 AU 15 OCTOBRE 2024

Niveau (en pourcentage)



Source : Bloomberg, le 15 octobre 2024.

Les niveaux passés ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

4 (1) Un taux de référence est un taux d'intérêt mis à jour régulièrement et accessible au public. Il sert de référence pour le calcul des intérêts sur certains instruments financiers.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS FIXES – TRIMESTRES 1 À 4

Aux 4 Dates de Paiement des Coupons Fixes⁽¹⁾, quel que soit le niveau du taux d'intérêt 10 ans, l'investisseur reçoit :

UN COUPON FIXE DE 1,625 %⁽²⁾ AU TITRE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS - TRIMESTRES 5 À 48

Aux 44 Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, si le taux d'intérêt 10 ans est inférieur ou égal à 2,70 %, l'investisseur reçoit, à la Date de Paiement des Coupons Conditionnels⁽¹⁾ correspondante :

UN COUPON CONDITIONNEL DE 1,625 %⁽²⁾ AU TITRE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ

Sinon, si le taux d'intérêt 10 ans est strictement supérieur à 2,70 %, aucun coupon n'est versé au titre du trimestre écoulé.

Il est à noter qu'aucun coupon ne sera versé après le remboursement anticipé automatique du produit.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE - TRIMESTRES 4 À 47

Si, à l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, le taux d'intérêt 10 ans est inférieur ou égal à 2,00 %, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

LE CAPITAL⁽²⁾

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL NET
MAXIMUM DE 5,59 %⁽³⁾

En plus du coupon conditionnel défini ci-dessus versé au titre du trimestre écoulé.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

Sinon, si à l'une de ces dates, le taux d'intérêt 10 ans est strictement supérieur à 2,00 %, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE - TRIMESTRE 48

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

LE CAPITAL⁽²⁾

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL NET
MAXIMUM DE 5,59 %⁽³⁾

En plus du coupon conditionnel défini ci-dessus éventuellement versé au titre du trimestre écoulé.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

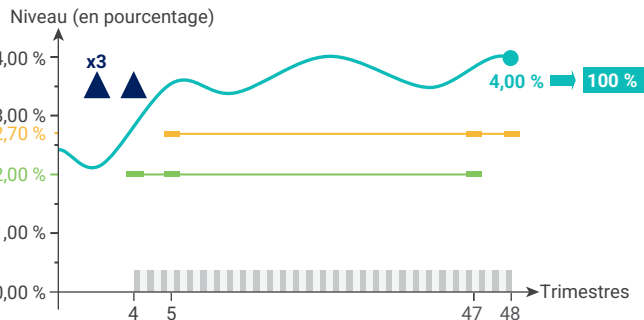
(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 3 mars 2025 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du taux d'intérêt 10 ans et du produit.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : TAUX D'INTÉRÊT 10 ANS STRICTEMENT SUPÉRIEUR À 2,70 % À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾



Trimestres 1 à 3 : à chaque Date de Paiement des Coupons Fixes⁽¹⁾, un coupon fixe de 1,625 %⁽²⁾ est versé, quel que soit le niveau du taux d'intérêt 10 ans et le produit continue.

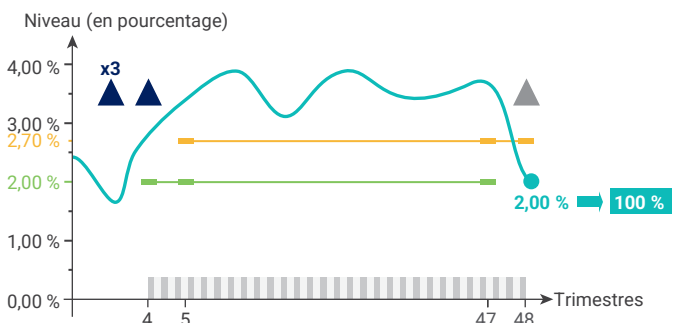
Trimestre 4 : à la Date de Paiement du Coupon Fixe⁽¹⁾, un coupon fixe de 1,625 %⁽²⁾ est versé, quel que soit le niveau du taux d'intérêt 10 ans. À la première Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, le taux d'intérêt 10 ans est strictement supérieur à 2,00 %. Le produit continue.

Trimestres 5 à 47 : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, le taux d'intérêt 10 ans est strictement supérieur à 2,70 %. Aucun coupon n'est versé et le produit continue.

Trimestre 48 : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le taux d'intérêt 10 ans est strictement supérieur à 2,70 %, au-dessus du seuil de versement des coupons conditionnels.

Montant remboursé : le capital⁽²⁾, soit un Taux de Rendement Annuel net de -0,45 %⁽³⁾.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : TAUX D'INTÉRÊT 10 ANS INFÉRIEUR À 2,70 % À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾



Trimestres 1 à 3 : à chaque Date de Paiement des Coupons Fixes⁽¹⁾, un coupon fixe de 1,625 %⁽²⁾ est versé, quel que soit le niveau du taux d'intérêt 10 ans et le produit continue.

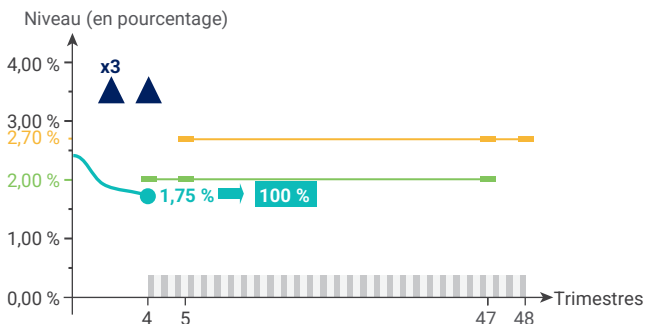
Trimestre 4 : à la Date de Paiement du Coupon Fixe⁽¹⁾, un coupon fixe de 1,625 %⁽²⁾ est versé, quel que soit le niveau du taux d'intérêt 10 ans. À la première Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, le taux d'intérêt 10 ans est strictement supérieur à 2,00 %. Le produit continue.

Trimestres 5 à 47 : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, le taux d'intérêt 10 ans est strictement supérieur à 2,70 %. Aucun coupon n'est versé et le produit continue.

Trimestre 48 : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le taux d'intérêt 10 ans est inférieur à 2,70 %, en dessous du seuil de versement des coupons conditionnels.

Montant remboursé : le capital⁽²⁾ + un coupon de 1,625 %⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé, soit un Taux de Rendement Annuel net de -0,31 %⁽³⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE : TAUX D'INTÉRÊT 10 ANS INFÉRIEUR À 2,00 % À LA 1ÈRE DATE DE CONSTATATION DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE⁽¹⁾



Trimestres 1 à 3 : à chaque Date de Paiement des Coupons Fixes⁽¹⁾, un coupon fixe de 1,625 %⁽²⁾ est versé, quel que soit le niveau du taux d'intérêt 10 ans et le produit continue.

Trimestre 4 : à la Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, le taux d'intérêt 10 ans est inférieur à 2,00 %, en dessous du seuil de remboursement anticipé automatique. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : le capital⁽²⁾ + un coupon fixe de 1,625 %⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé, soit un Taux de Rendement Annuel net de 5,59 %⁽³⁾.

● Niveau du taux d'intérêt 10 ans
Les illustrations ci-dessous ont été réalisées sur la base du niveau du taux d'intérêt 10 ans à la date du 15 octobre 2024, soit 2,4270 %.
Les niveaux passés ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.

— Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement anticipé automatique
— Seuil de versement des coupons conditionnels
▨ Période de constatation trimestrielle

▨ Fin de vie du produit
▲ Versement d'un coupon fixe de 1,625 %⁽²⁾
▲ Versement d'un coupon conditionnel de 1,625 %⁽²⁾
■ Pourcentage du capital remboursé

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 3 mars 2025 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR001400TGF5		
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 30 mai 2024 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n°24-183 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 25 octobre 2024.		
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.		
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.		
Devise :	EURO (€)		
Montant de l'émission :	30 000 000 €		
Valeur nominale :	1 000 €		
Prix d'émission :	100 %		
Éligibilité :	Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.		
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).		
Catégorie d'Investisseurs :	Ce titre de créance s'adresse aux investisseurs professionnels et non-professionnels au sens de la directive 2014/65/UE MIFID 2. Le distributeur/conseiller devra établir si l'investisseur dispose des connaissances et de l'expérience suffisante pour investir dans ce produit.		
Période de souscription :	Du 25 octobre 2024 au 3 mars 2025. La commercialisation peut cesser à tout moment sans préavis.		
Garantie en capital :	Garantie en capital à l'échéance uniquement.		
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Financial Markets S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant de l'émission, sont calculées sur la durée de vie maximale du produit et sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).		
Sous-jacent :	Taux EUR CMS 10 ans qui correspond au taux d'intérêt 10 ans – observé à 11h00 (heure de Francfort) sur la page Reuters ICESWAP2 à chaque observation. Ticker Bloomberg du sous-jacent : EUAMDB10 Index.		
Date d'Émission :	25 octobre 2024		
Dates de Paiement des Coupons Fixes :	3 juin 2025 3 septembre 2025		3 décembre 2025 3 mars 2026
Dates de Constatation des Coupons Conditionnels :	Le 1 ^{er} de chaque mois de mars, juin, septembre et décembre, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 1 ^{er} juin 2026 au 27 février 2037, sauf pour les dates suivantes : 31 août 2028, 30 novembre 2028, 31 mai 2029, 30 août 2029, 29 novembre 2029, 28 février 2030, 30 mai 2030, 30 août 2030, 29 novembre 2030, 27 février 2031, 30 mai 2031, 31 août 2034, 30 novembre 2034, 31 mai 2035, 30 août 2035, 29 novembre 2035, 28 février 2036, 30 mai 2036 et 27 février 2037.		
Dates de Paiement des Coupons Conditionnels :	Le 3 de chaque mois de mars, juin, septembre et décembre, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 3 juin 2026 au 3 mars 2037.		
Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique :	Le 1 ^{er} de chaque mois de mars, juin, septembre et décembre, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 27 février 2026 au 1 ^{er} décembre 2036, sauf pour les dates suivantes : 27 février 2026, 31 août 2028, 30 novembre 2028, 31 mai 2029, 30 août 2029, 29 novembre 2029, 28 février 2030, 30 mai 2030, 30 août 2030, 29 novembre 2030, 27 février 2031, 30 mai 2031, 31 août 2034, 30 novembre 2034, 31 mai 2035, 30 août 2035, 29 novembre 2035, 28 février 2036 et 30 mai 2036.		
Dates de Remboursement Anticipé Automatique :	Le 3 de chaque mois de mars, juin, septembre et décembre, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 3 mars 2026 au 3 décembre 2036.		
Date de Constatation Finale :	27 février 2037		
Date d'Échéance :	3 mars 2037		
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR001400TGF5=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.		
Agent de calcul :	BNP Paribas S.A. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).		
Double valorisation	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par les sociétés Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.		
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.		

(1) Notations de crédit au 15 octobre 2024 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENTS (1/2)

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque lié au sous-jacent - Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du taux d'intérêt 10 ans.

Risque découlant de la nature du produit - En cas de revente du produit avant l'échéance⁽¹⁾ ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

Risques de marché - Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction du taux d'intérêt 10 ans, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.

Risque de liquidité - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

Risque de crédit - L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

AVERTISSEMENTS (2/2)

INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

Phoenix CMS Mars 2025 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement, sans exemption à l'obligation de publier un prospectus.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 30 mai 2024 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 24-183 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 25 octobre 2024 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400TGF5>. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur et sur le site de l'AMF www.amf-france.org. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/FR001400TGF5-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut.







Ce produit a été conçu en exclusivité pour DS Investment Solutions par BNP Paribas.

DS INVESTMENT SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 350 000 euros.820 648 806 RCS Paris. Code APE 6619B. TVA intracommunautaire FR 03 820 6488 06. Conseiller en Investissements Financiers, adhérent à l'ANACOFI-CIF, Association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le N°E008451, Intermédiaire en assurance inscrit en qualité de Courtier en assurance, adhérent à l'ANACOFI COURTAGE, Association professionnelle agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Immatriculée à l'ORIAS sous le N°16 004 882. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière Police N°ACX8RA souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 rue Washington 75008 Paris.

Siège social : 6-8 rue du Général Foy - 75008 Paris. Tél. : 01 44 21 70 00

Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy – CS 90130 – 75380 PARIS Cedex 8.

BNP PARIBAS

Société anonyme au capital de 2 294 954 818 euros. 662 042 449 R.C.S Paris.

Code APE : 6419 Z. Inscrit à l'Orias sous le n° 07 022 735.

BNP Paribas : 16 boulevard des Italiens - 75009 Paris.